EPU 41, 15 novembre, 2022

Limite de temps : 1 min 25 sec

**Recommandations du Canada sur la**

**Pologne**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue les efforts déployés par la Pologne pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap, notamment à la suite de l’adoption de sa première stratégie pour les personnes en situation de handicap. Le Canada félicite la Pologne et le peuple polonais d’avoir accueilli plus de 1 million de réfugiés ukrainiens cette année.

Le Canada recommande que la Pologne :

1. Garantisse dans la pratique l’accessibilité d’avortements sûrs et légaux, conformément à la loi de 1993 sur la planification familiale, et modifie l’article 152.2 du Code pénal polonais qui criminalise toute forme d’aide apportée aux femmes enceintes qui cherchent à se faire avorter.
2. Modifie le Code pénal pour garantir que les personnes LGBTQI sont entièrement protégées contre la discrimination, les discours haineux et les crimes haineux fondés sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre.
3. Modifie les articles 212 et 196 du Code pénal sur la diffamation pour assurer la protection de la liberté d’expression et le maintien de l’indépendance des médias.